



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-MED-TUN

Madame Anne Paugam, Directeur Général de l'Agence Française de Développement (AFD), demeurant à Paris (12ème), 5, rue Roland Barthes,
Nommée à cette fonction par décret en date du 30 mai 2013, publié au Journal Officiel de la République Française, feuille du 30 mai 2013,
Agissant au nom de l'Agence Française de Développement, établissement public ayant son siège à Paris (12ème), 5, rue Roland Barthes, N° TVA intracommunautaire FR 80 775 665 599 et RCS Paris B 775 665 599, dont les statuts sont codifiés aux articles R.516-3 à R 516-20 du code monétaire et financier.

En vertu de :

- L'article R 516-12 du code monétaire et financier.

DONNE

par les présentes, délégation à :

Monsieur Philippe-Cyrille Berton, Directeur de l'Agence de Tunis, de ladite Agence Française de Développement à effet de:

- Signer avec Monsieur Chedly El May, citoyen tunisien, titulaire de la Carte d'Identité Nationale Tunisienne n°00319045 délivrée le à Tunis le 19 août 1997, la promesse de vente, le contrat de vente et tout acte de précision ou avenant relatifs à l'acquisition de 323/1083 parts indivises de la propriété dénommée « Propriété Radhia Bayrem » objet du titre foncier n° 138660 Tunis, d'une superficie globale de mille quatre-vingt-trois (1.083) mètres carrés fractionnées en mille quatre-vingt-trois (1.083) parts indivis et située à Sidi Bousaid, Gouvernorat de Tunis, Tunisie. Les trois cent vingt-trois (323) parts indivises représentent un lot de terrain d'une superficie de trois cent vingt-trois (323) mètres carrés sur lequel est édifée une villa composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage, d'une piscine et d'un grand garage, et ce pour un prix d'acquisition de six cent soixante-dix mille (670.000) Euros, soit l'équivalent de un million quatre cent quarante-sept mille deux cents (1.447.200) Dinars Tunisiens conformément au taux de change de 2,16 Dinars pour 1 euro tel que publié le 12 juillet 2013 par la Banque Centrale de Tunisie sur son site web.
- Tous actes relatifs au paiement du prix de la dite acquisition. Et tous droits d'enregistrement dus en relation avec cette acquisition

Fait à Paris le 19/07/2013



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-MED-TUN

Rappel : La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, n°38- janvier-février 2011, page 123.

En cinq exemplaires originaux

La Directrice Générale

Anne Paugam